



Compte Rendu : CSE Central Air France

26 juin 2025

Déclaration UNSa Aérien

Mesures d'été pour les salariés de l'Informatique :

Nous souhaitons dénoncer une nouvelle inégalité de traitement au sein de l'entreprise, concernant les mesures complémentaires estivales prévues dans tous les établissements Sol, sauf à la DG.SI. Ces mesures prévoient notamment pour la période du 15 juin au 15 septembre :

- *une majoration de 50 % des vacances et heures supplémentaires.*

À ce jour, ces dispositions sont refusées aux agents de la DG.SI sans la moindre explication, notamment à ceux travaillant en horaires de roulement dans les salles de supervision de CDG, TLS, VLB, ainsi qu'aux équipes des JFS de CDG et VLB.

Nous rappelons ici le principe d'égalité de traitement, selon lequel aucune différence de traitement ne peut être opérée entre des salariés placés dans une situation comparable, sauf justification objective et vérifiable.

Réduction du télétravail :

Les élus du CSEC réunis ce jour en session supplémentaire expriment leur opposition à la décision unilatérale de la direction d'une limitation à 2 jours par semaine de télétravail pour les cadres éligibles.

Cette mesure, prise sans consultation préalable du CSEC, constitue une violation flagrante de la charte télétravail en vigueur depuis le 1er juillet 2023, qui repose sur le volontariat, la souplesse et l'accord mutuel entre le salarié et le manager.

Nous exigeons :

- 1. Le retrait immédiat de cette décision imposée sans concertation***
- 2. Le respect intégral de la charte de télétravail en vigueur***

Le télétravail n'est pas un privilège, mais un outil moderne d'organisation du travail, bénéfique pour tous.

DGRH Air France : « *Le télétravail c'est pas la panacée !* ». Une phrase qui résume bien l'opinion du COMEX. L'équilibre présentiel/distanciel est jugé trop en faveur des salariés !

Pour l'UNSa Aérien, il existe aussi un coté bénéfique pour l'entreprise : optimisation des surfaces, réduction des accidents de travail/trajet, disponibilité et motivation des équipes. C'est une décision « MEDEF » qui érode le pacte de confiance entre l'entreprise et ses employés...

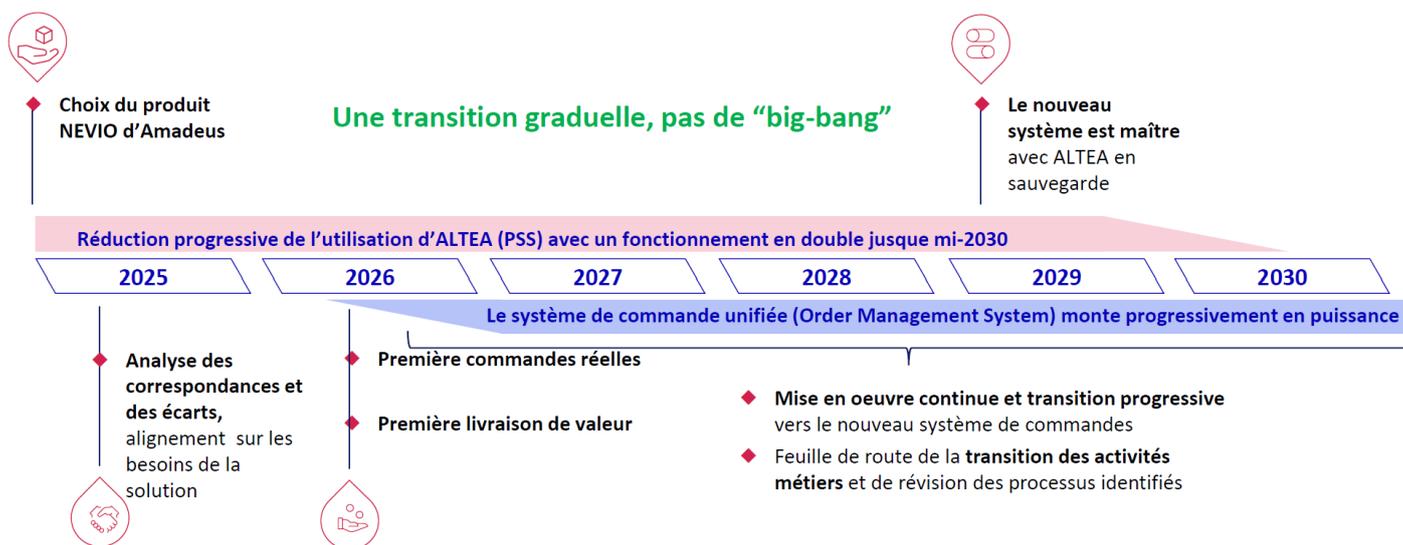
Projet « MOON »

Air France va changer son programme de réservation/inventaire/émission de billets afin de le moderniser et d'assouplir les multiples options offertes aux passagers. C'est une nouvelle évolution du « billet électronique ».

Ce projet vise aussi une réduction des coûts et une simplification d'utilisation pour les équipes commerciales (avec sûrement impacts sur les effectifs).

Le choix d'Air France s'est porté sur le système « AMADEUS » qui permettra aussi de mixer nos offres avec les autres compagnies utilisant ce même système (Finnair, Virgin Australia, BA, ...). Le passager pourra personnaliser son achat via des options et produits ancillaires.

La transition devrait se passer « en douceur » sur plusieurs années :



Pas d'information d'impacts sur l'emploi AF ni sur les enjeux économiques.

Pour l'UNSa Aérien, la direction devra refaire une présentation plus détaillée afin que les élus puissent émettre un avis motivé.

L'UNSa Aérien vous souhaite de très bonnes vacances !

Vos élus et représentants UNSA Aérien SNMSAC

UNSa-Aérien Air France – Siège Air France, 45 Rue de Paris 95747 Roissy CDG
contact@unsaerien.com

Rejoignez-nous

